



Plan directeur régional de la Sarine – PDR

Information en vue
de la consultation publique



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
Préfecture de la Sarine

Élaboration du plan directeur régional de la Sarine

Contexte général

La révision de la législation fédérale et le nouveau plan directeur cantonal ont profondément redéfini les exigences et les tâches des différents acteurs concernés par l'aménagement du territoire. Aujourd'hui, les régions sont considérées comme un maillon essentiel du processus de développement territorial et sont, à ce titre, investies de nouvelles missions et responsabilités. Les régions sont notamment chargées d'élaborer des plans directeurs régionaux à l'échelle des districts.

Un plan directeur régional (ci-après PDR) est un outil permettant de guider et de coordonner le développement souhaité par une région, en apportant au territoire une cohérence d'aménagement allant au-delà des frontières communales. Il s'agit d'une stratégie multisectorielle visant à déployer des actions concrètes en matière d'urbanisation, de mobilité, de nature et paysage et de tourisme. Dans la poursuite d'objectifs partagés, un PDR lie juridiquement le Canton, la Région et les Communes.

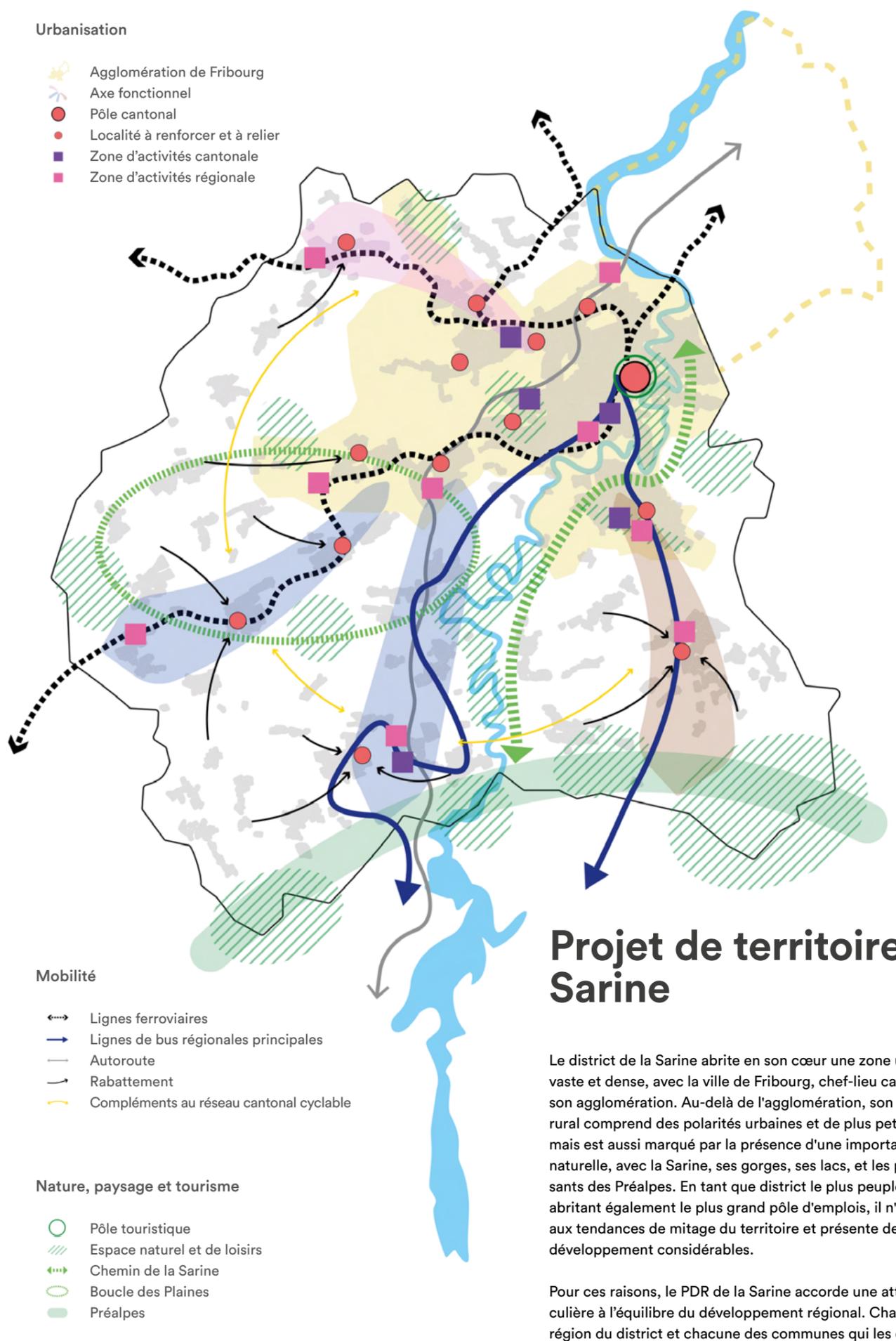
L'élaboration d'un PDR vise ainsi à répondre à une exigence légale mais également à offrir aux régions et aux communes concernées l'occasion de façonner activement leur territoire vers une attractivité et une qualité de vie renouvelées. Au-delà du processus technique, la réalisation d'un PDR présente l'opportunité de faire des choix de société et de dessiner l'avenir du district.

Porteurs du projet et processus

Le PDR est le fruit d'une collaboration entre la Préfecture de la Sarine et les communes du district de la Sarine, réunies dans le cadre de la Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné (CRID). À terme, la future Association régionale de la Sarine (ARS) en voie de constitution permettra au district de bénéficier d'une structure apte à adopter cette planification et à en assurer le suivi politique et la mise en œuvre.

Afin de donner au projet l'ancrage nécessaire, un processus participatif a été conduit. Deux ateliers de réflexion réunissant les principaux acteurs concernés (organes politiques et techniques des communes, services cantonaux, associations, etc.) ont été organisés afin de dresser un état des lieux du territoire dans un premier temps et, par la suite, de définir les fondements des stratégies qui constituent le PDR. Trois ateliers de travail ont également été organisés pour approfondir de manière spécifique et ciblée la problématique de la planification et de la gestion des zones d'activités.

Le PDR a également été élaboré dans un souci de coordination avec le projet d'agglomération de quatrième génération (PA4) dont les stratégies concernent neuf des communes les plus peuplées du district. Dans cet esprit, la gestion opérationnelle des travaux liés au PDR-Sarine a été confiée aux équipes administratives et techniques de l'Agglomération de Fribourg, la conduite politique et stratégique du projet étant assurée par le Comité de pilotage de la Conférence régionale.



sont ainsi planifiées dans un souci de complémentarité, que ce soit au niveau de leur caractère et identité propres ou de leur fonction pour le district. En mettant en place un réseau de localités attractives, solidaires et aux atouts diversifiés, le district de la Sarine souhaite affirmer sur le long terme son potentiel de région forte et dynamique.

En matière d'urbanisation, et afin de répondre à la forte croissance démographique et des places de travail attendue dans le district, le PDR définit une série d'axes fonctionnels permettant d'organiser et de prioriser le développement. Bien desservis par le système de transports, ils font le lien entre le centre cantonal et les régions qui l'entourent, à savoir les régions de la Haute Sarine, du Gibloux, de Sarine Ouest et de Sarine Nord. Le long de ces axes, le PDR attribue des fonctions spécifiques aux localités et aux zones d'activités en prévoyant un développement de celles-ci d'une manière qui soit adaptée aux spécificités locales. Le PDR planifie également une répartition équilibrée des services à la population, des équipements régionaux et des zones d'activités régionales. À une échelle plus locale, un accent particulier est mis sur la requalification des espaces publics et la qualité du bâti, ces éléments renforçant la qualité de vie dans les différentes localités de la région.

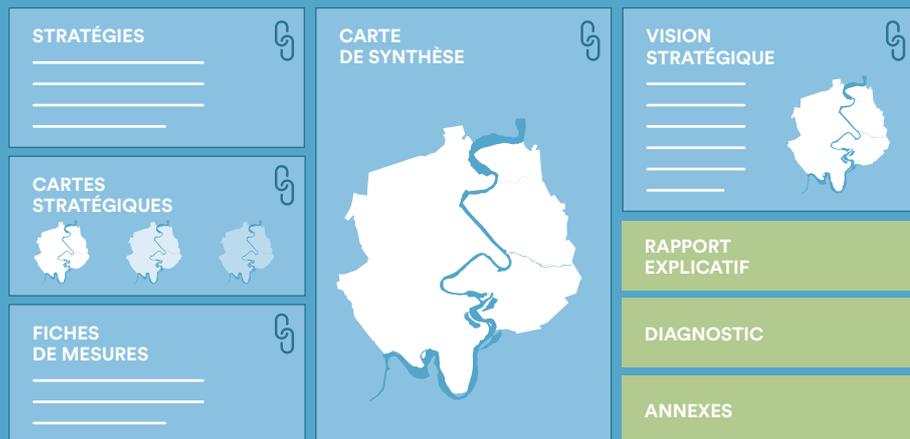
En matière de mobilité, le développement démographique et économique du district implique des besoins accrus de la population en termes de déplacements. L'objectif du PDR est de favoriser, lorsque cela est possible, les moyens de déplacement présentant le moins d'impact sur l'environnement en limitant l'utilisation de transports individuels motorisés. Pour y parvenir, il est prévu de compléter l'infrastructure ferroviaire existante par la création de deux axes forts de lignes de bus régionales. Les principaux arrêts de transports publics sont appelés à se transformer à terme en plateformes multimodales, facilement accessibles depuis les zones plus périphériques du district. Le PDR de la Sarine prévoit également un réseau de mobilité douce attractif à l'échelle de la région. Ce réseau, dédié notamment au vélo, sera complété et amélioré pour permettre de relier rapidement et de manière sûre l'ensemble des lieux de vie et de loisir, que cela soit entre le domicile et le lieu de travail ou vers un espace de détente.

En matière de nature et paysage, le PDR de la Sarine mise sur la valorisation des espaces naturels et de loisirs régionaux, ainsi que des espaces qui les relient (dénommés continuités vertes et bleues). Afin de protéger et mettre en valeur les rives des lacs du district, le PDR leur attribue des vocations spécifiques en définissant notamment les emplacements aptes à accueillir un regroupement des amarrages. Les stratégies en matière de nature et paysage visent ainsi à améliorer l'accueil de la population au sein des espaces ouverts tout en garantissant leur rôle de support essentiel à la biodiversité.

En matière de tourisme, le PDR met en valeur la richesse du patrimoine régional, qu'il soit agrotouristique, culturel ou encore religieux. À cette fin, il identifie une série d'entités touristiques majeures permettant de structurer et de développer une offre équilibrée à l'échelle du district. Les sites patrimoniaux, sacrés et agrotouristiques d'intérêt repartis au sein de ces entités touristiques sont valorisés et mis en relation par des parcours thématiques permettant la découverte des atouts locaux. L'un d'entre eux vise par exemple la réalisation d'un cheminement le long de la Sarine entre la ville de Fribourg et le lac de la Gruyère. Une gouvernance adaptée est également mise en place afin de promouvoir le tourisme dans la région.

Rapport du PDR mis en consultation

Le rapport du PDR est constitué de plusieurs documents :



Durant la période de consultation publique, chacun-e est invité-e à se prononcer par rapport au PDR et en particulier au sujet des éléments liants. Certains documents sont en effet liants pour les autorités, c'est-à-dire qu'ils s'imposent juridiquement au Canton, à la Région et aux Communes. Dans le cas du PDR, il s'agit de la vision stratégique, des stratégies, y compris les cartes stratégiques, des fiches de mesures et de la carte de synthèse, ils sont symbolisés par l'icône . Les autres documents sont des éléments explicatifs utiles à la bonne compréhension du projet.

Informations concernant la consultation publique

Modalités

Le Comité de pilotage de la CRID met le PDR en consultation publique durant deux mois, du 26 novembre 2021 au 11 février 2022. Le document intégral en version papier peut être consulté auprès de la Préfecture de la Sarine et du SeCA. Le document en format électronique est disponible en français au lien suivant : <https://www.fr.ch/etat-et-droit/communes/plan-directeur-regional-de-la-sarine>. Pendant la durée de la consultation publique, toute personne ou instance concernée peut transmettre ses remarques ou observations à la région. Merci de bien vouloir transmettre vos remarques avec la mention « PDR consultation publique » à l'adresse suivante : Préfecture de la Sarine, Grand Rue 51, case postale, 1701 Fribourg. Il est également possible de transmettre les remarques par courriel à l'adresse : consultation-sarine@fr.ch.

Séance d'information publique

Une séance d'information à la population est prévue dans le cadre de la consultation publique. Celle-ci aura lieu le mardi 30 novembre 2021, de 19h30 à 21h00 (ouverture des portes à 19h00), à l'Institut agricole de Grangeneuve, dans l'Aula Paul Bourqui. Cette séance d'information se déroulera en français. L'accès est libre mais requiert la présentation d'un certificat COVID en cours de validité. Pour des raisons d'organisation, merci dans la mesure du possible d'annoncer votre présence, idéalement jusqu'au lundi 29 novembre 2021 à midi : bit.ly/3qpG5OL. La séance d'information sera suivie d'un apéritif.

Retrouvez toutes les informations concernant la consultation publique du PDR sur notre site internet, en scannant le QR-code ci-dessous :



Calendrier 2021-2022

